



Avis au public et à la communauté juridique

Comme vous le savez tous, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 est une pandémie, et les Canadiens ne seront pas à l'abri de ses effets.

La Cour canadienne de l'impôt (CCI) est un tribunal itinérant qui siège dans 57 villes partout au Canada et dans diverses installations, dont 44 sur lesquelles la CCI et le Service administratif des tribunaux judiciaires n'ont pas de contrôle. Les juges et les employés de la CCI se rendent toutes les semaines dans ces villes. Ils ont des interactions quotidiennes, en personne, avec les avocats, les parties, les témoins et le public dans des espaces fermés.

Il ne faut surtout pas sous-estimer le risque d'exposition au virus que courent le public, le personnel de la CCI et les juges. La gravité de la situation requiert, dans l'intérêt de tous, et surtout du public, la prise de mesures préventives décisives.

Pour ces raisons, j'ai annulé toutes les séances de la CCI pour les semaines du 16 et du 23 mars 2020. Par contre, les activités telles que les conférences téléphoniques, qui ne nécessitent pas la présence physique de tous les participants, auront lieu comme prévu.

Comme la situation évolue rapidement, je la suivrai de près et déciderai le 25 mars de la nécessité d'annuler d'autres séances. Dans les prochains jours, le personnel du greffe communiquera directement avec les personnes touchées par ces annulations.

Des mises à jour seront affichées sur le site web de la CCI. Veuillez adresser toute question à ce sujet à Sophie Matte, conseillère juridique exécutive, soit par courriel à Sophie.Matte@cas-satj.gc.ca ou par téléphone au (613) 996-2700.

Daté ce 13^e jour de mars 2020.

(Original signé par)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef